

Règlement du concours Bridgestone « Battlax Battle »

Le présent Règlement s'applique aux Participants du Concours Bridgestone « Battlax Battle ». Pour vous inscrire au Concours, rendez-vous sur la page <http://battlaxbattle.bridgestone.fr>.

§ 1 – Définitions

- 1.1. Concours : le Concours Bridgestone « Battlax Battle » tel que décrit à l'article 3.
- 1.2. Période du Concours : la période s'étendant de la Date d'ouverture à la Date de clôture, au cours de laquelle un Participant peut prendre part au Concours.
 - 1.2.1. Date d'ouverture : la date à partir de laquelle un Participant peut prendre part au Concours, soit le 20 janvier 2016.
 - 1.2.2. Date de clôture : la date de clôture pour la réception des participations au Concours, soit le 31 janvier 2016.
- 1.3. Participant : toute personne qui prend part au Concours et remplit les conditions pour ce faire conformément à l'article 2 du Règlement.
- 1.4. Prix : Un voyage pour se rendre à l'événement de lancement Bridgestone S21 qui aura lieu à Abu Dhabi du 7 mars 2016 au 9 mars 2016, voyage d'une valeur de 4.000 EUR comprenant :
 - Aller-retour vers Abu Dhabi depuis l'aéroport international le plus proche du domicile du participant
 - Logement à l'hôtel Yas Viceroy (2 nuits)
 - Pension complète
 - Activités de conduite de motos hypersport
- 1.5. Société Organisatrice : l'organisateur du Concours est Bridgestone Europe SA, ayant son siège social à Kleine Kloosterstraat 10, 1932 Zaventem (Belgique), et possédant le numéro d'entreprise 0441.192.820.
- 1.6. Règlement : le présent règlement applicable au concours annoncé par la Société Organisatrice sur le site <http://battlaxbattle.bridgestone.fr>.
- 1.7. Gagnants : les Participants qui remportent un Prix conformément aux dispositions de l'article 3.1.

§ 2 – Conditions d'admission

- 2.1. Le concours est ouvert aux résidents du Royaume-Uni, d'Espagne, de France et d'Allemagne qui répondent aux critères suivants :
 - Être âgé de 18 ans ou plus au moment de l'inscription
 - Être en possession d'un permis de conduire moto valable

- Être en possession d'un passeport international valable pendant encore au moins 6 mois après la date d'entrée aux Émirats arabes unis (obligatoire pour entrer aux EAU)
- 2.2. Le Concours n'est pas accessible aux employés (ou à la famille et aux proches des employés) de la Société Organisatrice ou de toute société affiliée à la Société Organisatrice, ni à toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation du Concours ou dans le Prix (ou sa fourniture).
 - 2.3. Seules les participations de personnes en leur nom personnel seront acceptées ; les autres participations, y compris les participations d'agents, de groupes organisés ou les participations automatiquement générées par ordinateur, ne seront pas acceptées. Pour prendre part au Concours, le Participant doit se rendre sur le site <http://battlaxbattle.bridgestone.fr>. Pour que leur participation soit admissible, les Participants doivent prendre part au Concours, s'inscrire avec une adresse e-mail valide et mentionner leur nom et prénom tels qu'indiqués sur leur passeport ou carte d'identité.
 - 2.4. La participation s'effectue uniquement en ligne sur la page <http://battlaxbattle.bridgestone.fr> et ne peut être envoyée par la poste.
 - 2.5. La participation au Concours est gratuite. Elle ne nécessite donc pas d'effectuer un achat et n'implique pas d'autres frais de la part du Participant en sus des coûts déjà supportés, comme sa connexion Internet.
 - 2.6. En choisissant de participer au Concours, le Participant en accepte le Règlement.
 - 2.7. Le Règlement, la politique de confidentialité et la politique en matière de cookies peuvent être consultés à l'adresse <http://battlaxbattle.bridgestone.fr>.
 - 2.8. Lorsqu'ils s'inscrivent pour participer au Concours, les Participants peuvent choisir de recevoir du matériel de marketing de la Société Organisatrice. Si le Participant accepte de recevoir ce matériel, il consent à l'ajout de ses coordonnées dans la liste de diffusion de la Société Organisatrice et à recevoir des lettres d'information par e-mail de la part de la Société Organisatrice. Les Participants peuvent se désinscrire de la liste de diffusion à tout moment en suivant les instructions simples pour « Se désabonner » présentes sur les communications.
 - 2.9. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure les Participants qui utilisent des noms ou adresses incomplets ou faux, ainsi que ceux qui abusent du Règlement, le manipulent, le contournent ou tentent de le manipuler ou de le contourner, ou se rendent coupables de tout type de fraude.
 - 2.10. Les Participants peuvent uniquement prendre part au Concours pendant la Période du concours et de la manière décrite dans le présent Règlement.
 - 2.11. Seule une participation par Participant sera autorisée.
 - 2.12. Pour pouvoir prendre part au Concours, le Participant doit disposer d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'un autre terminal et d'une connexion Internet haut débit.

2.13. Le Concours consiste en une série de questions auxquelles il faut répondre dans un délai restreint. Les Participants devront également faire part de leur motivation à participer pour permettre à Bridgestone d'évaluer leur expérience dans la conduite de motos hypersport.

§ 3 – Gagnant

3.1. Les quatre gagnants recevront chacun un voyage pour rejoindre l'événement de lancement Bridgestone S21 qui se tiendra à Abu Dhabi du 7 mars 2016 au 9 mars 2016, et comprenant :

- Aller-retour vers Abu Dhabi depuis l'aéroport international le plus proche du domicile du participant
- Logement à l'hôtel Yas Viceroy (2 nuits)
- Pension complète
- Activités de conduite de motos hypersport

3.2. Les quatre gagnants seront sélectionnés parmi les Participants inscrits au concours Bridgestone « Battlax Battle ». Un jury composé de collaborateurs Bridgestone et de tiers indépendants sélectionnera les 4 gagnants parmi les Participants ayant obtenu la meilleure note au quizz, en se basant également sur la lettre de motivation du Participant.

3.3. Le tirage au sort pour sélectionner le Gagnant aura lieu le 1^{er} février 2016.

3.4. Le Prix est strictement personnel, non transférable et non échangeable contre de l'argent, des biens et/ou des services.

3.5. Les Gagnants seront contactés par e-mail avant le 3 février 2016.

3.6 Si un Gagnant ne réclame pas son Prix dans les 3 jours suivant la date d'envoi de l'e-mail de notification, en répondant à l'e-mail de notification en mentionnant les données demandées, la Société Organisatrice se réserve le droit de sélectionner un nouveau Gagnant pour le prix, conformément à la procédure décrite aux articles 3.1. et 3.2.

Informations demandées :

- Adresse postale complète
- Nom complet et âge
- Numéro de téléphone
- Numéro de permis de conduire moto
- Un passeport valable pendant encore au moins 6 mois après la date d'entrée aux Émirats arabes unis (obligatoire pour entrer aux EAU)
- Ville de départ souhaitée

§ 4 – Exclusion de responsabilité

4.1 La Société Organisatrice, ses employés, ses parties contractantes et tout autre tiers impliqué ne pourront en aucun cas, sauf négligence intentionnelle ou grave entraînant

des préjudices corporels ou un décès ou manquement aux obligations contractuelles essentielles de la Société Organisatrice, être tenus responsables d'un quelconque dommage résultant du Prix (de sa mise à disposition et/ou de son utilisation) ou de la participation au Concours.

- 4.2 La Société Organisatrice, ses employés, ses parties contractantes et tout autre tiers impliqué ne pourront être tenus responsables d'aucune perte ni d'aucun retard d'inscription des Participants résultant d'événements indépendants de la volonté de la Société Organisatrice, tels que des dysfonctionnements du logiciel, du terminal des Participants, de leur réseau, de leur connexion Internet, etc.
- 4.3 La Société Organisatrice ne fournit aucune garantie en ce qui concerne les Prix mis à disposition et se décharge de toute responsabilité à cet égard (hormis en cas de négligence intentionnelle ou grave). La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue responsable d'un quelconque défaut relatif aux Prix, notamment de retard de mise à disposition ou de réception des Prix par rapport à ce qui a été annoncé, ou si le Prix (de remplacement) est différent du Prix initialement proposé.
- 4.4 Certaines juridictions ne permettent pas d'exclusion ou de limitation de responsabilité dans certaines ou toutes les situations ou conditions susmentionnées. Dans ces juridictions, la responsabilité de la Société Organisatrice sera limitée dans toute la mesure permise par la loi.
- 4.5 Tous les impôts devant être payés aux termes de la législation locale ou autre du Participant sur la totalité ou une partie de la valeur du prix seront à la charge du Participant et ne pourront en aucun cas être réclamés à la Société Organisatrice.

§ 5 – Respect de la vie privée

Toutes les données personnelles obtenues par la Société Organisatrice dans le cadre du Concours seront traitées comme étant strictement confidentielles et dans le respect total de la politique de confidentialité (www.bridgestone.eu/corporate/privacy-policy) et des lois sur le respect de la vie privée applicables. La législation belge mettant en œuvre la directive européenne 95/46/CE désigne Bridgestone Europe NV/SA comme étant le responsable du traitement des données. Les informations fournies par les Participants seront utilisées à des fins d'administration et de gestion du Concours. Le Participant devra donner son consentement exprès autorisant Bridgestone à utiliser ses données à caractère personnel à des fins de publipostage. Le Participant devra donner son consentement exprès autorisant la publication de son nom sur le site Web et les réseaux sociaux s'il est sélectionné comme Gagnant. Bridgestone effacera les données à caractère personnel du Participant à la première demande de ce dernier, à communiquer par écrit à Bridgestone Europe.

§ 6 - Réclamations

- 6.1 Pour toute réclamation, question et/ou remarque, vous pouvez contacter le service client de la Société Organisatrice :

- par téléphone : 0032(0)2 714 6700 (REMARQUE : des frais de communication internationale peuvent s'appliquer)
- par e-mail : bseu.feedback@bridgestone.eu

6.2 En cas de litige relatif à l'organisation du Concours et au Concours de manière plus générale, la décision de la Société Organisatrice sera irrévocable et exécutoire, et ne pourra donner lieu à aucune négociation.

§ 7 - Divers

7.1. Si des circonstances échappant à son contrôle raisonnable l'imposent, la Société Organisatrice se réserve le droit (i) de modifier ou de prolonger les dates d'ouverture et de clôture du Concours, (ii) de modifier les Conditions générales et (iii) d'annuler le Concours si cela s'impose en raison de circonstances échappant à son contrôle.

7.2 Toutes les informations communiquées deviendront la propriété de la Société Organisatrice au moment de leur soumission.

7.3 Toute question ou tout sujet non couvert par le présent Règlement sera soumis à l'interprétation exclusive de la Société Organisatrice.

7.4 Le présent Règlement est régi par le droit belge.